

Acquisition d'un bateau et impôts perso

Par lucas38700, le 22/04/2018 à 21:18

Bonjour, je viens vers vous car je vais opter pour l'acquisition d'un bateau en LOA avec mise en gérance du bateau par une agence de location pour amortir un peu le coût du bateau en le louant en période haute. Comment faire pour ne pas que ce bateau me fasse faire grimper mes impôts perso ?

Est il possible de le prendre en créant une société ? Car je le souhaite pas faire de bénéfice avec ce bateau mais juste amortir l'entretien, la place au port ...

Merci beaucoup pour votre aide

Par morobar, le 23/04/2018 à 10:32

Bonjour,

Avec un port d'attache français, vous ne pourrez pas éviter la prise en compte de ces revenus au titre des B.I.C.

Déjà le système de financement vous permet d'économiser avec un TAUX de TVA réduit, et dès lors tout tripatouillage pourrait provoquer la remise en cause de ce taux réduit.